

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

AVIS EN URGENCE DÉROGATOIRE DU 7 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-07

MOTION DU CNPN :
SOUTENIR ET CONFORTER LES ACTIONS DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE
DE NOUVELLE-CALÉDONIE CONFRONTÉ À UNE SITUATION TRÈS DIFFICILE

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature.

1. Contexte et enjeux

Le *Groupe de travail du CNPN consacré à la flore, à la fonge, aux habitats naturels et aux Conservatoires botaniques nationaux* (GT FFH-CBN du CNPN) a reçu le 14 février 2025 le préfigurateur du Conservatoire botanique de Nouvelle-Calédonie (CB-NC). Étaient présents des représentants de la Direction du service d'État à l'agriculture, la forêt et l'environnement (DAFE) ainsi que de la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (MTEBFMP). Les missions, les actions et le rôle essentiel de ce Conservatoire botanique nous ont été présentés.

La Nouvelle-Calédonie (NC) est reconnue comme un « hotspot » mondial de biodiversité (Muller & Meyer, 2012 ; Myers et al. 2000). La diversité de ses milieux et la richesse de sa flore vasculaire (avec

plus de 4 400 espèces indigènes de plantes vasculaires) se caractérise aussi par un taux d'endémisme particulièrement remarquable : 75% des espèces n'existent nulle part ailleurs et 635 espèces sont même considérées comme « micro-endémiques » avec des populations restreintes et circonscrites à des habitats très particuliers comme par exemple sur les sols métallifères d'intérêt minier.

Beaucoup de ces espèces sont menacées d'extinction (Endemia, UICN Comité français, OFB & MNHN, 2024), d'après les critères de l'UICN reconnus par la France et au niveau mondial (chiffres provisoires après évaluation de 1624 espèces) :

- 1 espèce **éteinte au niveau mondial** (EX),
- 148 espèces **en danger critique d'extinction** (CR),
- 280 espèces **en danger** d'extinction (EN),
- Enfin, au moins 215 espèces **vulnérable** (VU).

Soit un total de 643 espèces menacées dont 597 sont endémiques, en l'état des connaissances. Si ces espèces disparaissent en NC, c'est un patrimoine mondial qui s'éteint à jamais. Pourtant, trop peu de ces espèces bénéficient d'actions de conservation sur le terrain.

2. Missions et actions du Conservatoire

En février 2023, dans le cadre de la Convention de partenariat entre le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les trois Provinces (Iles de Loyauté, Nord et Sud), l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'État, les collectivités locales ont approuvé le principe d'une **mission de préfiguration du Conservatoire botanique de Nouvelle-Calédonie**. Cette mission a pour objectif de définir la structure de cette entité, actuellement rattachée à l'Institut Agronomique Néo-Calédonien, d'élaborer une feuille de route concertée et de garantir des financements durables pour son fonctionnement et ses actions. Cette mission porte aussi sur l'animation des plans de conservation des espèces rares et menacées.

Dans ce cadre, un comité de pilotage du projet rassemblant l'OFB, la DAFE, les collectivités des provinces Nord, Sud et des Iles Loyauté, l'Institut Agronomique Néo-Calédonien et l'association Endemia¹, en partenariat avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Université de la Nouvelle-Calédonie, a validé une méthodologie pour produire des documents de synthèse, les **Plans directeurs de conservation** (PDC), élaborés sur le modèle des Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées (PNA).

Plusieurs sites prioritaires répartis sur les trois provinces ont été retenus en fonction du nombre d'espèces en danger critique d'extinction, notamment : Île des Pins, archipel des Bélep, Îles Loyauté, Pic Pandop & Mont Kaala, Grande Forêt, Massif Kopéto-Paéoua-Boulinda.

Il s'agit d'un remarquable travail coordonné par cette structure de conservation animée par une équipe réduite mais très active, assurant progressivement les principales missions d'un Conservatoire botanique national (CBN), en coordination avec la Fédération (FCBN) et de nombreux partenariats locaux et internationaux.

3. Un acteur essentiel pour l'environnement

Il est établi que la qualité du cadre de vie et l'accès à un environnement préservé et à des écosystèmes en bon état fonctionnel sont des facteurs déterminants de qualité de vie, d'épanouissement et de santé, autant que des enjeux de solidarité et de justice intergénérationnelle. De la même manière, la

¹ *Endemia* : association de référence pour la flore et la faune de Nouvelle Calédonie, qui anime depuis 2014 une autorité locale de la Liste rouge (Red list authority, RLA) au sein de la Commission pour la Sauvegarde des Espèces (SSC) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

connaissance de l'environnement et de ses richesses naturelles, la participation active à leur protection, la gestion et la valorisation durable et responsable de ses ressources et à la prévention des conflits d'usage sont d'importants facteurs de stabilité et de concorde collective.

Dans le contexte socio-économique et politique très difficile que connaît actuellement la Nouvelle-Calédonie, le Conservatoire botanique a vocation à constituer ainsi un facteur de concorde et de lien actif et bien identifié sur place. Il participe à la concertation et à la médiation entre les communautés coutumières et les divers acteurs économiques et miniers du territoire. A travers ses missions, sa présence et ses actions menées sur le terrain, il est porteur de cohésion et de synergie vertueuse. Son rôle en termes de protection et de gestion concertée de la biodiversité inestimable des espèces et des habitats naturels est donc particulièrement important pour les développements à venir de l'archipel. Ce rôle doit se déployer de manière mutualisée et en synergie avec les autres organismes néo-calédoniens mobilisés dans la conservation des habitats terrestres, littoraux et marins de l'archipel.

Sur proposition du **GT FFH-CBN** (adoptée à l'unanimité le vendredi 14 février 2025), **le CNPN adopte la motion suivante à l'unanimité** (25 votants) par vote électronique du 7 mars 2025 :

Le *Conservatoire botanique de Nouvelle-Calédonie* (CB-NC) a un rôle déterminant à jouer dans la conservation d'un patrimoine naturel inestimable mais très menacé. Par les actions déjà entreprises, il rassemble manifestement toutes les conditions pour être reconnu. Ce conservatoire devrait bénéficier d'une procédure comparable à celle de « *l'agrément national* » prévu en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Pour cela, il est urgent de renforcer l'équipe, de conforter et de stabiliser son statut professionnel, et de consolider le soutien financier afin de garantir la pérennité de cette jeune institution.

Les collectivités territoriales de la Nouvelle-Calédonie y contribuent déjà, au côté de divers partenaires locaux et avec des programmes internationaux (ex. Best, Life+). L'Etat et l'OFB y participent également. Mais ces soutiens indispensables doivent aujourd'hui être renforcés et pérennisés pour permettre au Conservatoire botanique d'exercer pleinement toutes les *missions d'un Conservatoire botanique national* dans la durée, tant en termes d'équipe opérationnelle que de locaux, d'équipements et de fonctionnement pérenne. Cet investissement est décisif et ne peut plus attendre.

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN



Bruno Bordenave

Le président du Conseil national de la protection de la nature



Loïc MARION